

# COVID-19

## AIDES AUX ENTREPRISES



les aides prévues pour les entreprises en difficulté suite à la propagation du coronavirus :

### AIDES FISCALES

- Qui?**  
toutes les entreprises disposant d'un numéro d'entreprise (bce)
- Personnes morales
  - Personnes physiques
- ▷ quel que soit le secteur d'activité  
▷ qui rencontrent des difficultés financières suite au covid-19 et qui peuvent le prouver
- Quoi?**
- un plan de paiement
  - et une exonération des intérêts de retard
  - et une remise des amendes pour non paiement
- Quand?**  
la demande doit être introduite pour le 30 juin 2020
- Comment?**  
via le formulaire disponible en ligne sur <https://finance.belgium.be>
- par e-mail @
  - par courrier au centre régional du recouvrement déterminé compétent (à vérifier sur le site du SPF finances)
- Conditions?**
- respect des conditions de dépôt des déclarations
  - les dettes ne peuvent pas résulter d'une fraude
- réponse dans les 30 jours
- ! les mesures de soutien peuvent être retirées si le plan de paiement n'est pas respecté ou en cas de procédure d'insolvabilité (Pr), faillite, etc.)
- PLUS D'INFOS SUR LE SITE DU SPF FINANCES ←

### AIDES SOCIALES

#### 1 Mise des employés au chômage temporaire

- Qui?**  
tout employeur qui ne peut fournir du travail à ses employés
- Quoi?**  
mise au chômage temporaire des employés
- soit pour cause de force majeure
  - soit pour manque de travail résultant de causes économiques
- ↳ pour que des allocations leur soient versées pendant la période de chômage temporaire
- Comment?**  
envoi d'une déclaration électronique au bureau du chômage compétent (+ d'autres formalités)
- Plus d'informations sur le site de l'onem ←

#### 2 Plan de paiement amiable des cotisations sociales patronales (ONSS)

- Qui?**  
tout employeur
- Quoi?**  
plan de paiement pour les cotisations sociales onss du 1er et 2ème trimestre 2020
- ↳ le plan sera étalé sur une période maximum de 24 mois
- Comment?**  
formulaire à télécharger sur le site de l'onss
- une réponse vous sera notifiée dans un délai de 10 jours ouvrables
- Plus d'informations sur le site de l'onss ←

#### 3 Droit passerelle pour les travailleurs indépendants

- Qui?**
- le travailleur indépendant
  - le conjoint aidant
- dans la nécessité d'interrompre ou de cesser leur activité à cause du coronavirus (sous certaines conditions)
- Quoi?**  
bénéficier du droit passerelle = revenu de remplacement (prestation financière mensuelle)
- Comment?**  
demande effectuée auprès de la caisse d'assurances sociales
- Quand?**  
avant le deuxième trimestre qui suit celui de l'interruption ou de la cessation
- Plus d'informations sur le site de l'inasti ou auprès de votre caisse d'assurances sociales ←

#### 4 Demande de dispense de cotisations sociales pour les indépendants

- Qui?**
- le travailleur indépendant
  - le conjoint aidant
- lorsqu'ils ne sont pas en mesure de payer leurs cotisations sociales
- Quoi?**  
demande de dispense de cotisations partielle ou totale, ou pour le supplément de cotisations dû, à la suite d'une régularisation du revenu professionnel
- Comment?**  
demande effectuée à l'inasti ou auprès de la caisse d'assurances sociales
- Plus d'informations sur le site de l'inasti ou auprès de votre caisse d'assurances sociales ←

#### 5 Report des paiements de cotisations sociales pour les indépendants

- Qui?**
- le travailleur indépendant à titre principal
  - le conjoint aidant
- Quoi?**  
report d'un an des cotisations du 1er et 2ème trimestre 2020
- Comment?**  
demande effectuée auprès de la caisse d'assurances sociales
- Quand?**  
avant le 15 juin 2020
- Plus d'informations sur le site de l'inasti ou auprès de votre caisse d'assurances sociales ←

#### 6 Demande de réduction provisoire des cotisations sociales pour les indépendants

- Qui?**  
les travailleurs indépendants dont les revenus se situent en dessous de certains seuils légaux
- Quoi?**  
réduction des cotisations sociales provisoires de 2020
- Comment?**  
demande effectuée auprès de la caisse d'assurances
- Plus d'informations sur le site de l'inasti ou auprès de votre caisse d'assurances sociales ←

#### 7 Aides en cas de maladie/incapacité de travail pour les indépendants

- Qui?**  
les indépendants malades ou en incapacité de travail
- Quoi?**
- remboursement des soins de santé (total ou partiel)
  - indemnités d'incapacité de travail pour les incapacités de + de 8 jours
  - dans certains cas, dispense de paiement des cotisations sociales pendant la période de maladie (assimilation pour maladie)
- Comment?**
- ▷ demande auprès de la mutualité
  - ↳ soins de santé et indemnités
  - ▷ demande auprès de l'inasti
  - ↳ dispense de cotisations sociales
- Plus d'informations auprès de l'inasti ou de votre mutualité ←